

je doute vraiment que l'AMC parle au nom de l'ensemble de la profession lorsqu'elle fait ces déclarations.

Durant ce débat, nous avons beaucoup entendu parler de l'année 1919, époque où l'assurance-santé constituait l'élément principal du programme électoral des libéraux. Le projet d'assurance-santé des libéraux est né la même année que moi. Le nouveau-né de 1919 avance aujourd'hui dans la vie; il a des cheveux gris et il vient de se procurer des verres. Autant de signes de la détérioration physique qui se produit à partir de la quarantaine. De fait, si le gouvernement reste au pouvoir, j'aurai sûrement terminé ma course avant que nous ayons, au Canada, un régime d'assurance frais médicaux. Évidemment, il est toujours permis d'espérer.

Une voix: Vous ne vivrez pas assez longtemps pour cela.

M. Prittie: Quelqu'un dit que je ne vivrai jamais assez longtemps pour cela, monsieur l'Orateur, et il a peut-être raison.

J'aimerais entendre les propos de deux ou trois autres députés avant la fin du débat. Certes, le premier ministre (M. Pearson) devrait parler d'une question aussi importante. Le sujet lui-même devrait lui dicter de prendre la parole, mais le premier ministre devrait surtout prendre sur lui d'expliquer les raisons motivant la remise à plus tard de l'entrée en vigueur du projet de loi.

Nous devrions aussi entendre le ministre des Finances (M. Sharp), car c'est lui qui nous a dit que le régime d'assurance frais médicaux devait être retardé jusqu'en 1968 pour des raisons d'ordre économique. Toutefois, je n'accepte pas ses déclarations à ce sujet, car il n'a pas expliqué ses raisons de façon détaillée. D'ailleurs, certains membres de son propre parti n'acceptent pas ses déclarations. L'autre soir, à la télévision, le député d'Hamilton-Est (M. Munro) ne semblait pas être d'accord. Le ministre des Finances devrait donc nous expliquer par le détail et avec chiffres à l'appui les raisons économiques pour lesquelles le régime d'assurance frais médicaux ne peut être mis sur pied actuellement au Canada. S'il s'abstient de le faire au cours du débat à l'étape de la deuxième lecture, il devrait nous fournir une explication détaillée à l'étape de l'étude du projet de loi en comité.

M. Orlikow: Sans cela, le bill ne sera pas adopté.

M. Prittie: Il y a un autre député, monsieur l'Orateur, que j'aimerais entendre sur le sujet; il s'agit du chef de l'opposition (M.

[M. Prittie.]

Diefenbaker). C'est du temps où il était premier ministre que le juge Hall et les autres commissaires ont été chargés de mener une enquête sur cette question. Lors de la parution du rapport de la Commission Hall, il l'a loué sans réserve. J'aimerais donc savoir si le chef de l'opposition est pleinement d'accord avec les articles de l'amendement proposé par le député de Simcoe-Est (M. Rynard), car, à mon sens, deux de ses articles ne cadrent pas avec les recommandations de la Commission Hall.

Sur une question de cette importance, nous devrions entendre non seulement le premier ministre, mais aussi le chef de l'opposition. Habituellement, il ne se gêne pas pour nous faire connaître ses opinions sur une foule de sujets. Il devrait donc nous exposer ses vues sur la question à l'étude, car elle semble correspondre à ses déclarations antérieures.

Monsieur l'Orateur, les Canadiens attendent depuis très longtemps la mise en œuvre d'un programme semblable à ceux qui existent déjà dans presque tous les autres pays développés du monde occidental. Rien n'autorise à penser que nous devrions attendre davantage. Selon le gouvernement, il nous faudra patienter une autre année, mais un grand nombre d'entre nous ne permettront pas que le débat actuel se termine, soit à la deuxième lecture, soit au comité, avant que le ministre des Finances nous ait donné en personne les explications auxquelles nous avons droit quant au délai qu'il nous a imposé.

● (9.00 p.m.)

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, j'éprouve de la sympathie pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et pour sa charmante secrétaire parlementaire. Comme leur concitoyen des Maritimes, j'éprouve de la sympathie car ils s'attendaient à ce que cette période de l'année soit leur moment de triomphe. Mais après le traitement que leur a infligé le ministre des Finances, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et sa secrétaire parlementaire semblent avoir besoin eux-mêmes de l'assurance frais médicaux.

Le ministre s'est attardé au Château Laurier en compagnie de Canadiens mal éclairés qui n'avaient rien à faire, attendant l'occasion d'attraper le ballon et d'avoir la vedette; mais la victoire lui a été enlevée par le ministre des Finances. Pis encore, le ministre des